



CAP ISR MONETAIRE

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part. L'objectif de ce fonds est de sur-performer sur le court terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé essentiellement en produits des marchés monétaires de la zone euro. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part et la sécurité pour leur épargne. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.

FCPE N°8565

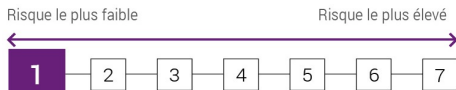
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 555.68
Valeur liquidative en € : Part R 4.73084

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

Court Terme (3 mois au moins)

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% ESTR Capitalisé

CARACTÉRISTIQUES

Code Isin QS0004085658
Date d'agrément 23/02/1996
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion VEGA INVESTMENT SOLUTIONS
Classification AMF Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

FRAIS A LA CHARGE DE L'ÉPARGNANT

Frais d'entrée maximum ⁽¹⁾ 5.00%
Frais de sortie maximum Néant

FRAIS A LA CHARGE DU FCPE

Frais de gestion et autres frais de fonctionnement et de services ⁽¹⁾ 0.39%
Dont rétrocessions au réseau distributeur de 65.00% maximum des frais de gestion financière définis par le règlement du fonds.
Frais de transactions 0.00%
de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.

LABELS

COMITÉ
INTERSYNDICAL
DE L'ÉPARGNE
SALARIALE

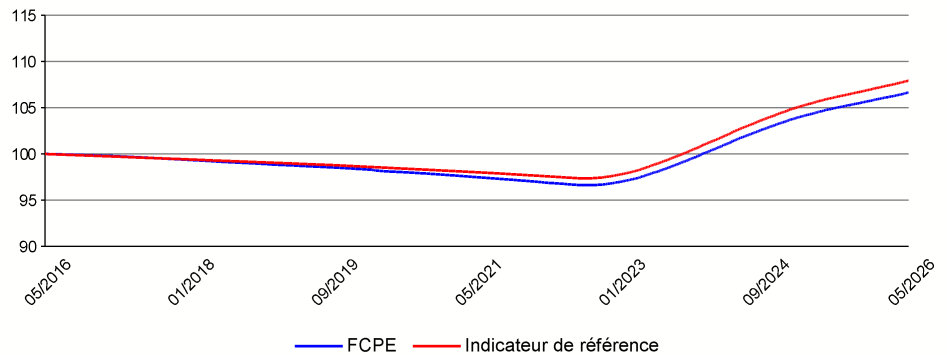


PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/04/2026	31/12/2025	30/05/2025	31/05/2023	31/05/2021	31/05/2016
Performance du FCPE	0.15%	0.76%	1.88%	8.98%	9.40%	6.66%
Performance de l'indicateur de référence	0.16%	0.80%	1.98%	9.31%	10.10%	7.93%
Écart de performance	-0.01%	-0.04%	-0.10%	-0.33%	-0.70%	-1.27%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	2.91%	1.81%	0.65%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	3.01%	1.94%	0.77%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.10%	-0.13%	-0.12%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.08%	0.14%	0.15%	0.13%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.08%	0.13%	0.14%	0.13%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

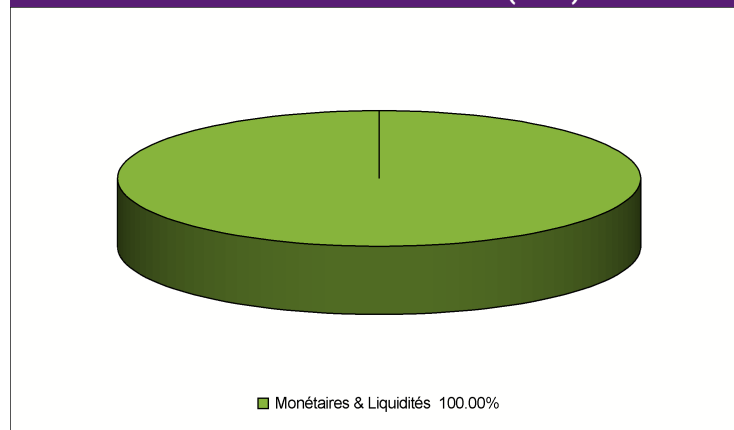
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/05/2016)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Performance du FCPE	2.14%	3.64%	3.19%	-0.17%	-0.72%	-0.65%	-0.48%	-0.52%	-0.44%	-0.21%
Performance de l'indicateur de référence	2.24%	3.80%	3.28%	-0.02%	-0.52%	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%
Écart de performance	-0.10%	-0.16%	-0.09%	-0.15%	-0.20%	-0.18%	-0.09%	-0.15%	-0.08%	0.12%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPAUX OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	56.84%
FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	15.53%
FR001400R6M6	OSTRUM SRI CASH PLUS SI	14.00%
FR001400XCV3	OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	5.78%
TOTAL		92.15%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Monétaires & Liquidités	100.00%	0.00%	100.00%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

COMMENTAIRE DE GESTION

Trois mois après le début des hostilités, les négociations entre les Etats-Unis et l'Iran en vue d'une prolongation du cessez-le-feu et le retour à une paix durable se sont révélées infructueuses.

Malgré des échanges de tirs sporadiques entre les belligérants, source de volatilité renouvelée sur le marché du pétrole, la solution d'un règlement diplomatique au conflit a cependant semblé privilégiée.

La multiplication des annonces de passages réussis à travers le détroit d'Ormuz de navires transportant des hydrocarbures ou d'autres cargaisons et la montée des espoirs d'un accord entre le régime iranien et le gouvernement américain ont permis une nette détente des cours du pétrole. Le prix du contrat à terme sur le baril de Brent d'échéance juillet 2026 est ainsi passé de 110,4 à 92 dollars entre fin avril et fin mai, en recul de près de 17%.

Entretemps, l'économie américaine a donné des signaux de solidité avec des créations d'emplois supérieures aux attentes des économistes en avril, bien qu'en ralentissement face au mois précédent. Les indicateurs avancés ISM ont également suggéré une croissance stable dans les services et une poursuite de la reprise au sein du secteur manufacturier. Les indices d'inflation totale et sous-jacente se sont accélérés en avril à un rythme un peu plus fort qu'anticipé avec la diffusion de la hausse des coûts de l'énergie. Prenant acte de la bonne tenue relative de l'activité et des pressions inflationnistes outre-Atlantique, le marché des taux reflétait à fin mai des attentes de possible hausse de 25 points de base du taux des Fed Funds avant la fin de l'année. A fin avril, la projection reflétée par le marché des taux était encore d'une stabilité voire d'une baisse du taux directeur de la Réserve Fédérale.

En Europe, en revanche, les indicateurs économiques ont renvoyé l'image d'une activité plus fragile qu'escompté. En conséquence, les anticipations reflétées par le marché des taux sont passées de trois hausses de 25 points de base du taux de dépôt de la BCE avant la fin décembre à deux hausses, dont la première dès le 11 juin.

En zone euro, les rendements obligataires se sont détendus. En fin de mois, le taux de rendement du Bund allemand est revenu à 2,94% (-0,10%). L'OAT française et l'obligation italienne se négociaient, respectivement, à 3,55% (-0,14%) et 3,65% (-0,21%).

En mai, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +1.93% (+1.93% en avril), celle du swap 1 an OIS à +2.46% (+2.40% en avril) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.225% (+2.17% en avril).

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a connu un plus haut à +85bps début avril 2025 consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump («Liberation day»). Depuis il avait enregistré une décrue quasi-continue pour toucher un point bas à +50 courant janvier 2026. Il est reparti à la hausse et termine le mois de mai à +52bps (en baisse de 6bps sur Mai). Les spreads de crédit européens «investment grade» demeurent proches de leurs plus bas niveaux depuis près de dix ans alors même que la conjoncture économique du continent est incertaine et que les facteurs de risque externes se sont accrus.

L'indice €STR Capitalisé s'est inscrit en hausse de 0,16%.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE SERVICES

Les frais de gestion sont les frais prélevés par la société de gestion pour couvrir la gestion financière, administrative et comptable du FCPE et le cas échéant, intègrent les frais liés à une délégation de gestion financière. Ils sont définis dans le règlement du fonds. Ces frais sont pris en charge par le fonds et sont déduits automatiquement des sommes investies selon les modalités prévues dans le règlement du fonds. Ils ne prennent pas en compte ceux, le cas échéant, pris en charge par votre entreprise. Les frais prélevés sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Au titre de la distribution du Fonds, la Société de Gestion rétrocède à Natixis Interépargne, entité du Groupe BPCE, une partie des frais de gestion. Natixis Interépargne pourra, le cas échéant, également rétrocéder une partie de cette rémunération à ses propres réseaux de distribution.

FRAIS D'ENTRÉE

Frais facturés aux épargnants prélevés sur le montant investi lors de leur souscription dans un FCPE. Ces frais ne prennent pas en compte ceux le cas échéant pris en charge par votre entreprise.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et VEGA Investment Solutions. Néanmoins, Natixis Interépargne et VEGA Investment Solutions ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : service-clients@vega-is.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de VEGA Investment Solutions.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

VEGA Investment Solutions : Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.